

Passy, le 05 février 2021

académie
Grenoble
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



Allée des Etudiants
74190 PASSY

☎ : 04 50 78 14 43

Courriel :
Ce.0740027c@ac-grenoble.fr

Site :
www.ac-grenoble.fr/lycee/mont-blanc/

Affaire suivie par :

Philippe WRONISZEWSKI
Assisant au Directeur délégué

☎ : 04 50 78 45 44

Courriel :
Philippe.Wroniszewski@ac-grenoble.fr



Objet : MINI-STAGES de DECOUVERTE 2021

COMMENT PROCEDER POUR INSCRIRE LES ELEVES DEMANDEURS DE VOTRE ETABLISSEMENT ?

En raison de la crise sanitaire, l'immersion dans une classe du lycée ne sera pas possible. Les élèves pourront être accueillis par groupe de 6 maxi pour une séance de découverte sur des créneaux dédiés entre le 1^{er} mars et le 09 avril 2021.

Les élèves intéressés se feront connaître auprès de leur PP, du secrétariat du collège ou du référent désigné de l'établissement, **qui effectue, la demande, en complétant la fiche navette jointe.**

Une fiche navette sera établie par formation en regroupant l'ensemble des souhaits exprimés. Ce fichier devra être complètement renseigné et **transmis** par mail à Philippe.Wroniszewski@ac-grenoble.fr (fichier excel et non pdf).

A réception, nous **proposerons** par mail ou téléphone, **un créneau de stage pour les élèves de l'établissement** dans les filières demandées, en fonction de nos possibilités de plannings.

Dès que la date définitive sera **retenue et confirmée**, l'établissement d'origine édite la « Convention de stage » et **la remet à l'élève et/ou sa famille, qui la complète et la signe.**

Après signature par le **Chef d'établissement d'origine, la convention sera** adressée à M. Philippe WRONISZEWSKI - Lycée du Mont Blanc.

Un exemplaire sera retourné par mail à l'établissement d'origine **après validation par le lycée.**

Plusieurs stages, dans des filières différentes, peuvent être effectués par un même élève. **Dans ce cas, il faudra remplir une ligne à son nom dans chaque fiche navette correspondante et faire des conventions distinctes.**

Toutes les demandes (sauf cas très particulier) doivent « transiter » obligatoirement par l'établissement d'origine. Nous redirigerons systématiquement vers cet établissement, toute famille qui effectuerait une demande « isolée ».

La Provisseure,
Sandrine JITTEN

Le Directeur délégué,
Jean-Maurice PERRET